

PSYNAM



Le Réseau Santé Namur
**RECHERCHE DES
PSYCHOLOGUES**

Vous êtes **psychologue** ?

Vous souhaitez permettre à certains patients de bénéficier d'un **remboursement** de séances ?

Vous souhaitez participer à augmenter l'accessibilité aux **soins psychologiques de première ligne** ?

Contactez-nous pour plus d'informations ou consultez notre site web.



PLUS D'INFOS : www.psynam.be

SE PORTER CANDIDAT(E)

1

TÉLÉCHARGER ET PRENDRE CONNAISSANCE DE LA CONVENTION



Cliquer sur l'image pour télécharger

2

RASSEMBLER LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES



3

LIRE ATTENTIVEMENT ET SIGNER L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Cliquer sur l'image pour télécharger

4

ENVOYER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS DÛMENT COMPLÉTÉS AU RÉSEAU SANTÉ NAMUR

candidature@psynam.be

EN QUELQUES MOTS : SOINS PSYCHOLOGIQUES DE 1^{ÈRE} LIGNE ?

PROJET

Permettre aux patients de bénéficier de **remboursements**, par l'INAMI, de séances de **soins psychologiques de première ligne**

CONTEXTE

C'est une étape préliminaire, expérimentale et historique vers le remboursement des **psychologues**. C'est un premier pas.

PREMIÈRE LIGNE

Une séance de soins psychologiques de première ligne, c'est **autre chose** qu'une séance de psychothérapie classique, ou de thérapie brève. C'est une **intervention de première ligne** réalisée par un/e psychologue clinicien/enne. La particularité de cette intervention est qu'elle est limitée dans le temps (**4 séances**) et dans ses objectifs (entre autres **l'évaluation diagnostique** des problèmes présents, le **renforcement du patient** (traitement orienté solution, psychoéducation, promotion de l'autonomie,...) et l'**orientation** en cas de problématiques complexes).

Le psychologue/orthopédagogue clinicien qui souhaite prendre part à ce projet doit :

- transmettre une **copie de son diplôme** de master en psychologie avec orientation psychologie clinique ou de master en sciences pédagogiques avec orientation orthopédagogie clinique, (ou master en psychologie avec expérience utile valorisable) ;
- transmettre un **CV** attestant d'au moins **3 ans d'expérience professionnelle en tant que psychologue / orthopédagogue clinicien** ;
- être disponible pour réaliser un quota hebdomadaire de minimum 4 séances ;
- souscrire au contenu de la convention-type (ci-joint) ;
- réaliser les prestations sous un statut d'indépendant, en dehors d'heures prestées pour un employeur (SSM, Hôpital...) et hors infrastructure hospitalière (cfr. Article 3, §5 de la convention) ;
- exercer dans un (ou plusieurs) lieu(x) de prestations situé(s) sur le territoire de la Province de Namur ;
- transmettre l'attestation sur l'honneur dûment complétée (par mail en fichier PDF) ;
- transmettre les informations complémentaires demandées (en complétant un tableau Excel qui vous sera transmis après votre premier mail)

Il est important de préciser que tout psychologue (clinicien ou non) peut poser sa candidature pour autant qu'il puisse attester d'une expérience d'au moins 3 ans en tant que clinicien.

► Cliquez ici pour **TÉLÉCHARGER LA BROCHURE**